



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Compte-rendu de la réunion du jeudi 8 novembre 2018 à 20h00

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MASURIER Didier, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux:

MASURIER Didier	LETIERCE Luc	MICHALCZYK Bernard
	PICARD Sophie (excusée)	PIGEARD Isabelle
LOHEAC Patrice (excusé)	HÉE David (absent)	RATEAU Laurent
KER BIDI Marie-Dominique (absente)	RATEAU Sophie	ROCHE Freddy (excusé)
POQUET Daniel	PIRIOU Jean-Paul	DEBAUDRE Annie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : LOHEAC Patrice, PICARD Sophie, ROCHE Freddy

Absents : HÉE David, KER BIDI Marie-Dominique

Pouvoirs : ROCHE Freddy à MICHALCZYK Bernard

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur LETIERCE Luc pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

1. Accord Rattachement de la commune de Bachivillers à la Communauté de Communes des Sablons

Le Maire expose la délibération prise en conseil communautaire le 26 septembre dernier relative à la saisine du Préfet dans le cadre de la sortie de la Commune de Bachivillers de notre EPCI pour un rattachement à l'EPCI des Sablons.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET un avis FAVORABLE** au rattachement de la commune de Bachivillers à la Communauté de Communes des Sablons dans le cadre de son éventuelle fusion avec Fresneaux-Montchevreuil.

6 conseillers sont « Pour », Mmes Sophie RATEAU et Isabelle PIGEARD s'abstiennent

Arrivée de Monsieur Bernard MICHALCZYK à 20h23

2. Modification des statuts de la CCVT

Le Maire expose les décisions prises en conseil communautaire le 26 septembre dernier relatives à la modification de statuts de la CCVT dans le cadre de la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Délibération du Conseil Communautaire sur l'instauration du régime de FPU
- Modification des statuts de la CCVT
- Mise en place d'une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** les nouveaux statuts de la CCVT (joints en annexe) avec les prises de compétences obligatoires correspondant au passage à la FPU.

9 conseillers sont « Pour », M. Jean-Paul PIRIOU est « contre »

3. Désignation d'un avocat dans le cadre du recours de l'association Le bruit du vent 2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Bernard MICHALCZYK, adjoint au maire.

Ce dernier indique aux membres du Conseil Municipal que l'association Le bruit du vent a déposé une requête auprès de la Cour administrative d'appel de Douai.

L'association demande l'annulation de l'ordonnance rendue par le tribunal Administratif d'Amiens et de la délibération du conseil municipal du 12/09/2017 relative à l'utilisation des chemins ; ainsi que le renvoi de l'affaire devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour engager un avocat afin de défendre la Commune dans cette affaire.

Considérant l'ordonnance N°1800794 du 2 mai 2018,

Considérant la requête, enregistrée au greffe sous le n°18DA01343,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de se défendre sur ce recours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Bernard Michalczyk à défendre sur l'action engagée concernant l'Association Le bruit du vent,
- d'autoriser Monsieur Bernard Michalczyk à exercer toute voie de recours qui lui semblera opportune pour préserver les intérêts de la Commune,
- de confier l'affaire à un avocat, afin d'assister et au besoin de représenter la Commune dans la présente affaire,
- de donner pouvoir à Monsieur Bernard MICHALCZYK pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Messieurs Luc LETIERCE et Didier MASURIER ne participent pas au vote.

8 conseillers sont « Pour »

4. Mise en non-valeur de titres sur le budget du service des eaux

Vu l'impossibilité de recouvrer les titres suivants :

- N°23, 177, 181, 23 de 2011 à 2013 pour cause d'irrecouvrabilité des créances et poursuites qui se sont révélées infructueuses par la trésorerie.
- N°131 de 2015 pour cause d'irrecouvrabilité des créances et poursuites qui se sont révélées infructueuses par la trésorerie.

Monsieur le Maire indique que la trésorerie préconise l'admission en non-valeur des titres au nom de :

- Monsieur MARCHESSEAU Dany d'un montant global de 1358.72€
- Monsieur GAUTIER Sébastien d'un montant global de 166.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas accepter la mise en non-valeur des titres visés ci-dessus.

10 conseillers sont « Pour »

5. Engagement d'un avocat : Affaire M. FAUCHEUX Charles / Commune

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier, à savoir la constitution d'un procès-verbal d'infraction en date du 24/02/2017 pour la construction illégale d'un chalet en bois à usage d'habitation sur la parcelle de Monsieur FAUCHEUX Charles à ÉRAGNY-SUR-EPTE.

Le Jugement de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'AMIENS du 26/01/2018 ; condamne Monsieur FAUCHEUX Charles des faits qui lui sont reprochés, lui demande de procéder à la démolition du chalet et le condamne à verser à la commune une somme de 800 euros.

A ce jour, la construction a été finalisée et aucun versement n'a été effectué.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour engager un avocat afin de défendre la Commune dans cette affaire.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de continuer à sa défendre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à défendre sur l'action engagée concernant M. FAUCHEUX Charles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer toute voie de recours qui lui semblera opportune pour préserver les intérêts de la Commune,
- de confier à Maître Pierre BACLET, Avocat au barreau de BEAUVAIS, le soin d'assister et au besoin de représenter la Commune dans la présente affaire,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

10 conseillers sont « Pour »

6. Participation classe de neige année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de classe de neige organisé au profit des enfants de l'école de Sérifontaine :

- Une classe de neige à Reyvroz (Chalet des Hermiones) à destination de la classe de CM2 du pôle scolaire Jules Ferry, du 28 janvier au 5 février 2019

Huit élèves résidant sur notre commune participeront à ce séjour.

Monsieur le Maire propose de réduire le coût pour les familles à hauteur de la participation de la commune de Sérifontaine, à savoir :

Le plan de financement par élève serait pour la classe de neige:

Coût du séjour par élève	711.89€
Participation communale proposée	471.89€
Participation des familles proposée	240.00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus
- **Prévoit** les sommes correspondantes au budget

10 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Création de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019
 - Proposition d'un conseiller municipal : Jean-Paul PIRIOU (Mesdames Sophie RATEAU et Isabelle PIGEARD souhaitent être prévenues des dates de réunion et participer en tant que membre suppléant)
 - Un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Paul DESCHAMPS
 - Un délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance : Alain TRIVES
- Information de l'enquête publique pour la révision n°1 du SCOT (schéma de cohérence territoriale du Vexin-Thelle) du 8/11/2018 au 8/12/2018. La modification concerne l'ajustement de la répartition du nombre de logements pouvant être réalisés sur le territoire.

- Travaux d'entretien de la toiture de l'église à prévoir (démoussage) – En attente de devis.
- RDV avec le SE60 pour une proposition d'installation d'éclairage LED afin de faire des économies d'énergie. En attente du rapport. Le coût serait de 150€ à charge de la commune par changement d'ampoule (300 à 400€ si changement de lanterne). Une zone d'essai sera mise en place rue Gagny et Place Angèle Boutigny dans un premier temps.
- Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable concernant le projet de la Ferme du Pré et sa demande d'exploitation d'un atelier de poules pondeuses sur les communes d'Eragny sur Epte, Flavacourt, Sérifontaine.
- Mise en place de la circulation à 30 km/h rue Michelet et rue de la cavée. Un sens unique était prévu pour la portion du haut de la rue de la cavée menant à la Ferme du Pré. Monsieur le maire indique aux membres du conseil :
 - Une pétition a été reçue en mairie pour conserver les 2 sens de circulation
 - Un devis pour rendre plus praticable le chemin rural est chiffré à 14857.50€ HT
 En raison du budget trop élevé de ces travaux et du souhait des habitants, cette portion de la rue est laissée dans les 2 sens de circulation pour le moment, en demandant la plus grande vigilance aux usagers. Il est demandé dans l'assistance de rappeler qu'il est interdit de stationner sur le trottoir, car cela gêne le passage et la sécurité des piétons.
- La création d'un nouvel arrêt de car au niveau de la Place Allez est en cours. Après la matérialisation par la commune (peinture et panneaux), le Conseil Régional validera la mise en service.
- FNGIR : Monsieur Paccaud, Sénateur de l'Oise a proposé un amendement concernant le problème du FNGIR, qui sera examiné en séance publique à l'occasion de l'examen du projet de la loi de finances pour 2019.
 - Nous venons de recevoir la notification pour la CVAE 2019 à -13840€ (à confirmer en début d'année)
- Il est proposé de mettre une note dans le bulletin municipal sur les frelons asiatiques.
- Il est rappelé la Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts à 11h00.
- Les élections européennes sont prévues le 26 mai 2019, présence des conseillers obligatoire pour la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 21h00

Le 13 novembre 2018
Le Maire, Didier MASURIER